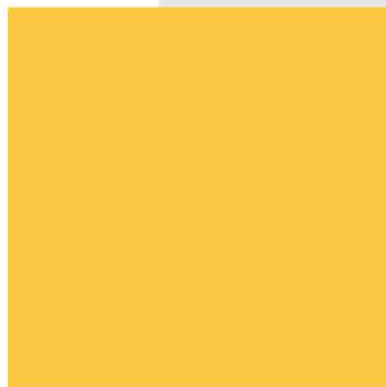


Rapport d'activité 2025

PÔLE DE COMPETENCES
ET DE PRESTATIONS
EXTERNALISEES
« HORIZONS »



Réseau de Services pour une Vie Autonome



SOMMAIRE

POLE DE COMPETENCES ET PRESTATIONS EXTERNALISEES « HORIZONS »	PAGE 5
Le PCPE	page 6
L'activité du PCPE	page 7
Les professionnels conventionnés avec le PCPE	page 14
La satisfaction	page 18
Les partenaires du PCPE.....	page 19
Les perspectives	page 21
GLOSSAIRE	PAGE 22

LES DATES CLÉS

2025

JANVIER

9-10 JANVIER

Handiplateforme à Lyon

14 JANVIER

Matinée d'intégration au RSVA

FÉVRIER

24 FÉVRIER AU 14 JUIN

2ème promotion de la formation Handisitting à Louviers

MARS

13 MARS

Journée régionale des Handiconsults à Caen

21-22 MARS

Journées PEPITES dans le cadre de la quinzaine de la parentalité à Condé-sur-Vire

AVRIL

4 AVRIL

Rendez-vous SOSS

8 AVRIL

Comité de la Charte Romain JACOB dans l'Orne

MAI

15-16 MAI

SOFCODH 2025 au MoHo à Caen

23 MAI

Rendez-vous des PCPE de Normandie

JUIN

13 JUIN

Inauguration des locaux de Rouen

17 JUIN

1ère journée régionale des Référents Handicap des établissements de santé à Rouen

23 JUIN

Assemblée générale du RSVA

FIN JUIN

Lancement des permanences dans le cadre de l'AMI du département du Calvados

JUILLET

Accord de l'ARS Normandie pour l'AMI 50 000 solutions - renfort du PCPE

SEPTEMBRE

23 SEPTEMBRE

Journée régionale pour les professionnels de la Prévention et Contrôle des Infections et/ou du Bon Usage des Antibiotiques en Établissements et Services Médico-Sociaux à Rouen

OCTOBRE

2-3 OCTOBRE

Colloque SOSS à Rennes

4 OCTOBRE

Journée "S'informer : une clef pour les aidants" au Centre des Congrès de Caen

NOVEMBRE

18 NOVEMBRE

Journée de sensibilisation sur la déficience visuelle à la Fondation Hospitalière de la Miséricorde de Caen

DÉCEMBRE

1 DÉCEMBRE

Signature de la convention Mamobois à la CPAM de la Manche

2 DÉCEMBRE

Signature de la Charte Romain Jacob dans le Calvados

8 DÉCEMBRE

Groupe de travail sur la démarche Référents Handicap Formation

10 DÉCEMBRE

Signature de la Charte Romain JACOB au Centre Henri Becquerel de Caen

LES CHIFFRES CLÉS

2025

DIRECTION

38 salariés au 31 décembre 2025
6 sites de présence en Normandie
4 formations collectives

COMMUNICATION

63 600 visites sur le site internet
3 208 abonnés LinkedIn
1 530 abonnés à la newsletter
20 articles de presse

NOUVEAUX OUTILS

2 livrets de la collection "Petite enfance"
2 fiches transport

PRÉVENTION PROMOTION SANTÉ

4 journées santé des femmes
5 visites blanches cancer

HANDIGYNÉCO

83 EMS
37 sage-femmes libérales
546 consultations gynécologiques

PLATEFORME DE RÉPIT

64 partenaires conventionnés
407 aidants
9 647 heures de répit à domicile
34 enfants accueillis à l'ACM répit

COMMUNAUTÉ 360 DU CALVADOS

501 nouvelles sollicitations
140 parcours « complexes »
13 comités thématiques

TERRITOIRES

1 381 acteurs sur la cartographie
+ 150 participants à la journée thématique
60 professionnels à la journée déficience visuelle

FORMATION

1 184 parcours de formation
95 actions de formation
12 639 heures de formation
+ de 30 intervenants formateurs

HANDIDENT

226 référents en hygiène bucco-dentaire formés
26 journées de consultation de dépistage
1 communauté en cours de déploiement

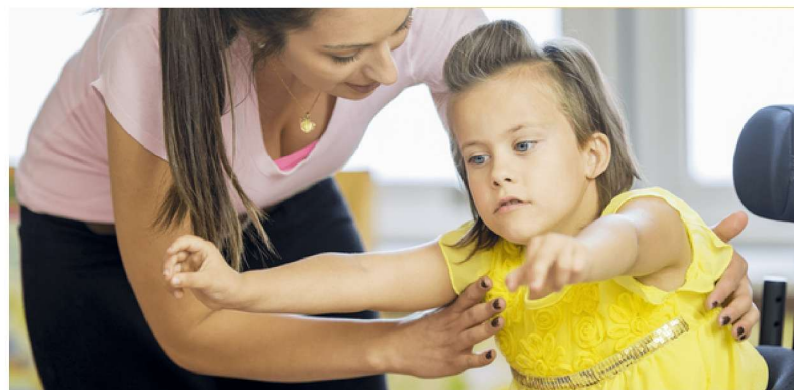
PCPE

53 situations actives
29 situations sur liste d'attente
48 sorties du dispositif
157 professionnels conventionnés dont 17 nouveaux

COMMUNAUTÉ 360 DE LA MANCHE

380 nouvelles sollicitations
155 parcours « complexes »
9 comités thématiques

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées **“Horizons”**



PRESENTATION

Une des missions du PCPE est d'offrir une réponse aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants, dans une visée inclusive. Il vient compléter et renforcer l'offre existante pour anticiper et prévenir les ruptures de parcours. Le dispositif peut être mobilisé dans certaines situations considérées comme critiques, sans solution adaptée, ou par choix d'être accompagnées à domicile.

S'inscrivant dans la démarche du « zéro sans solution », il est organisé en partenariat avec les acteurs du soin et de l'accompagnement, pour assurer une intervention en proximité, sur les lieux de vie des personnes accompagnées.

L'objectif du PCPE est de prévenir les ruptures de parcours par :

- La coordination et le financement de prestations ciblées de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux notamment hors nomenclature des actes de l'assurance maladie,
- La coordination des parcours uniquement pour les situations dans lesquelles aucun coordinateur n'a été désigné pour coordonner des parcours complexes,
- L'accompagnement des aidants : écoute et soutien, mise en place de répit, guidance parentale, pair-aidance.

Le PCPE intervient sur les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

LE COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage s'est tenu le jeudi 20 novembre 2025 afin de présenter le rapport de l'activité du PCPE en 2025 et de développer les liens avec les partenaires. Ce temps a également permis de poursuivre un travail commun autour des besoins repérés et d'engager des réflexions sur des pistes de travail.

L'ACTIVITE DU PCPE

L'ACCOMPAGNEMENT DES REFERENTS DE SITUATION



LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

AMI "50 000 SOLUTIONS" ORNE

=> 15 places supplémentaires et 0,5 ETP de référent clinique (non recruté à ce jour)

Au 31 décembre 2025, 12 admissions dont

- 2 en 2024
- 10 en 2025

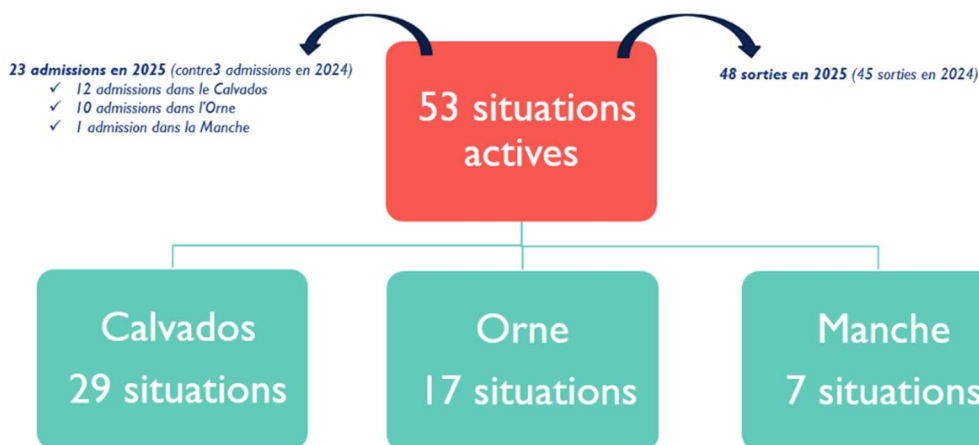
AMI "50 000 SOLUTIONS" CALVADOS

=> En mai 2025, nous avons répondu à l'AMI "50 000 solutions" et notre projet a été accepté = enveloppe de 100 000 €.

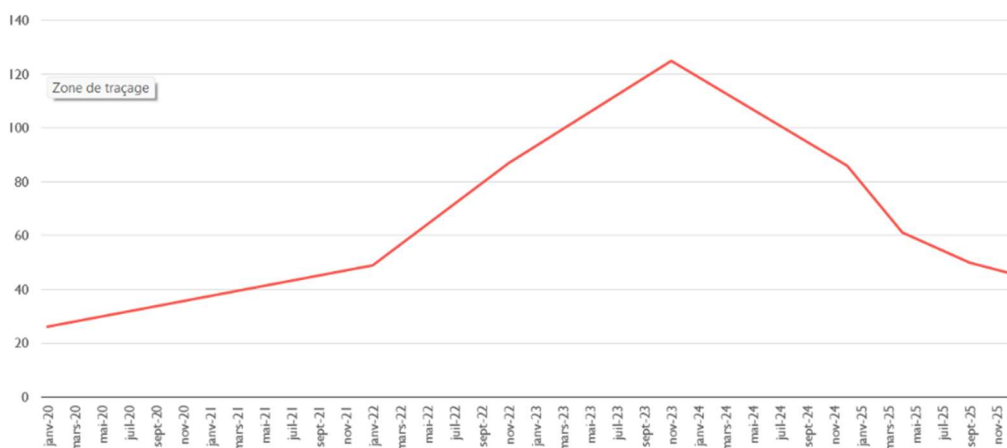
=> En juillet 2025, rencontre avec l'ARS Normandie, la MDPH du Calvados et les intervenants pivots : 7 situations prioritaires.

Au 31 décembre 2025 : 7 admissions réalisées.

SITUATIONS ACCOMPAGNEES AU 31 DECEMBRE 2025



EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DEPUIS LA CREATION DU PCPE



Sur le plan financier et budgétaire, le PCPE est revenu à un équilibre suite aux sorties qui ont pu être réalisées et avec notamment la fin d'accompagnement (dans le cadre d'échéance de notification) de situations très complexes avec une nécessité d'étayage important.

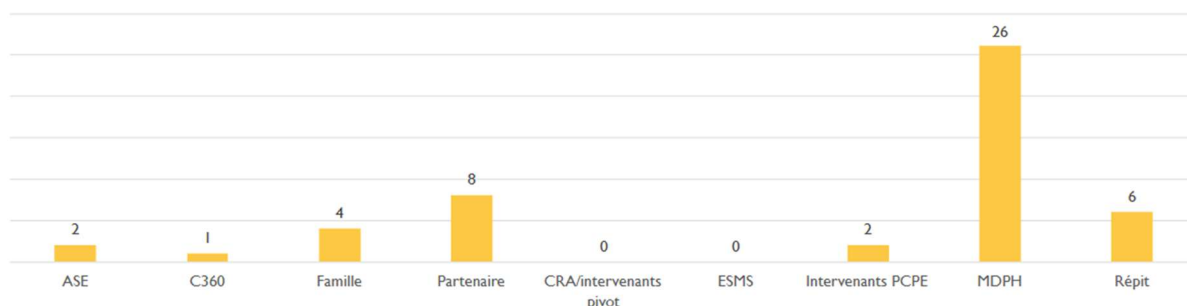
Une attention particulièrement est portée sur le coût des situations afin de garantir un équilibre et répondre aux besoins des personnes accompagnées.

L'obtention de CNR par l'ARS sur les situations les plus complexes et identifiées comme prioritaires avec les acteurs du territoire ont permis de sécuriser des situations et ont, en plus des AMI, permis des admissions sur le dispositif.

ORIGINES DES DEMANDES

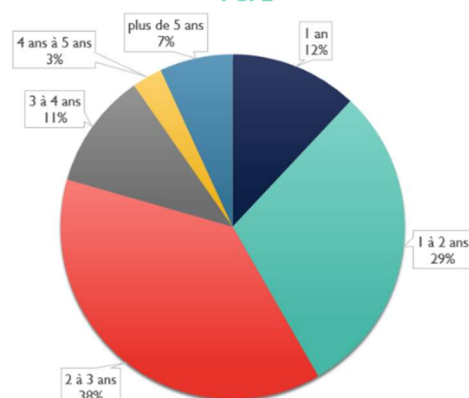
49 demandes de PCPE de janvier à décembre 2025 dont 38 notifications d'orientation MDPH / MDA.

Origines des demandes du PCPE en 2025



DUREE DES NOTIFICATIONS PCPE

Répartition des durées des notification d'orientation PCPE



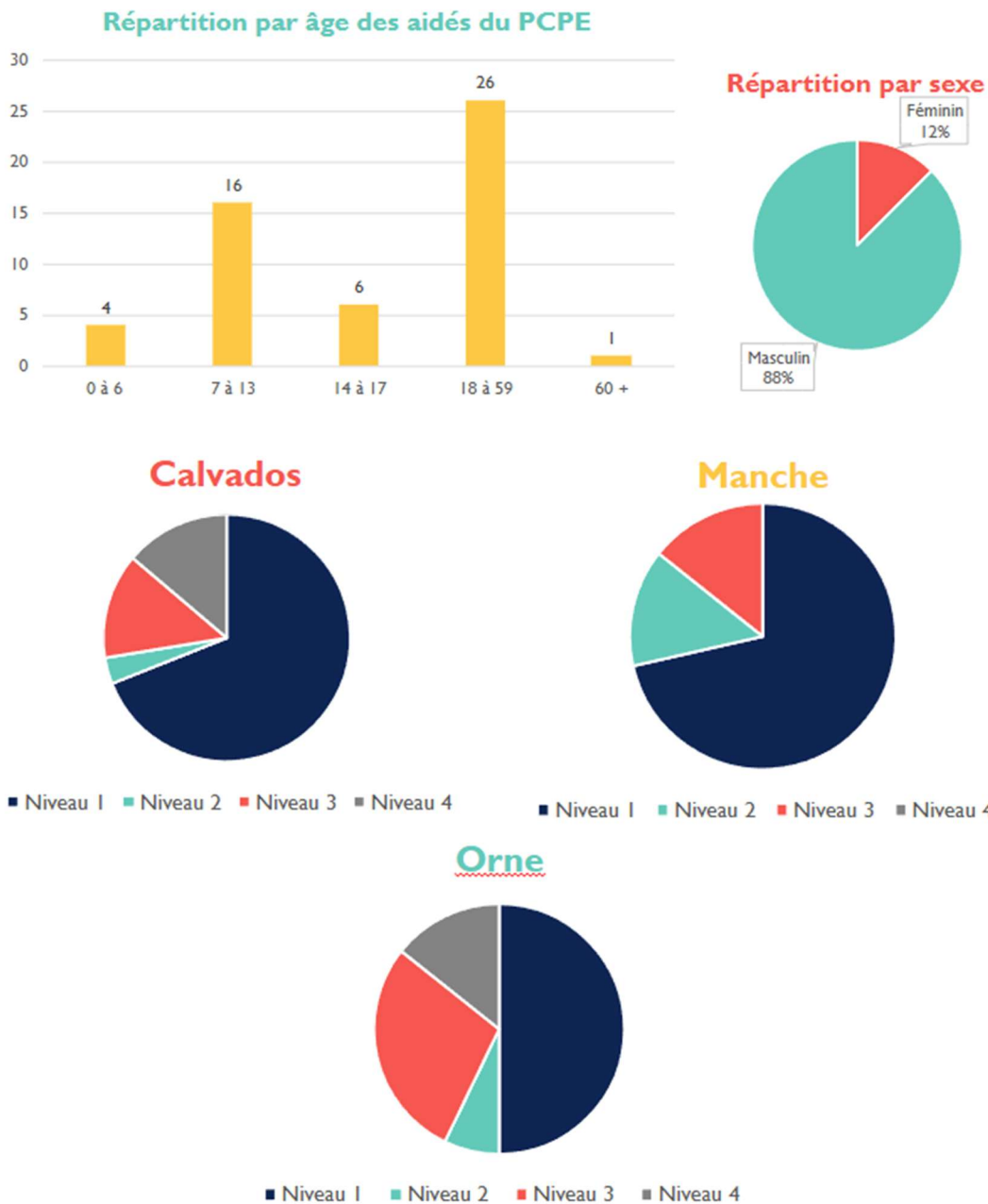
Par rapport à l'année 2024 et suite à nos différents temps d'échange avec les MDA et MDPH, on constate une augmentation significative des notifications sur des durées de 1 à 2 ans. On note également une diminution de 22% des notifications de 2 à 3 ans.

Les notifications au-delà de 5 ans sont rares par rapport aux années précédentes, ce qui montre une meilleure lecture par les acteurs du fonctionnement et des missions de notre service ainsi qu'une vigilance plus importante.

Il reste toutefois des difficultés dans l'injection de certaines notifications sur Via Trajectoire et la rétroactivité des débuts de notifications lors de la CDAPH.

Un travail de proximité avec les MDA/MDPH, particulièrement avec les équipes d'évaluation, sera à envisager pour une coordination optimale des situations.

QUELQUES CHIFFRES



Le PCPE a accompagné en majorité des jeunes adultes en 2025 ainsi que des enfants entre 7 et 13 ans. Cela correspond aux années de transition, entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé chez les enfants et au passage du milieu enfant au milieu adulte pour les personnes de plus de 18 ans.

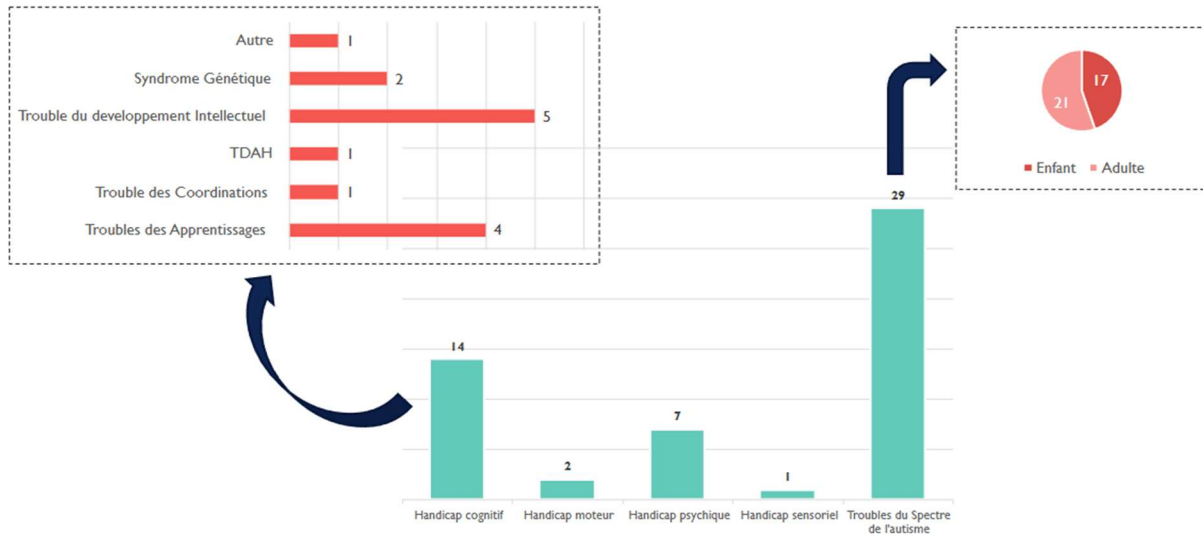
Par rapport à 2024, on constate une augmentation du nombre de situations de personnes qui sont en rupture totale de parcours (niveau 1) sur le PCPE. Cette augmentation est notamment plus importante, en 2025, sur le territoire de l'Orne.

La répartition des niveaux 2 et 3 est assez semblable sur les trois territoires mais elle diffère pour les situations de niveau 4 sur la Manche.

En effet, sur ce département, le PCPE a été identifié sur les situations de personnes qui ne bénéficient pas déjà d'un accompagnement temps plein par un établissement ou service. Pour l'Orne et le Calvados, le

PCPE peut intervenir en complément d'un ESMS lorsque celui-ci ne peut couvrir tous les besoins de la personne. Ces situations complexes nécessitent un important travail de coordination.

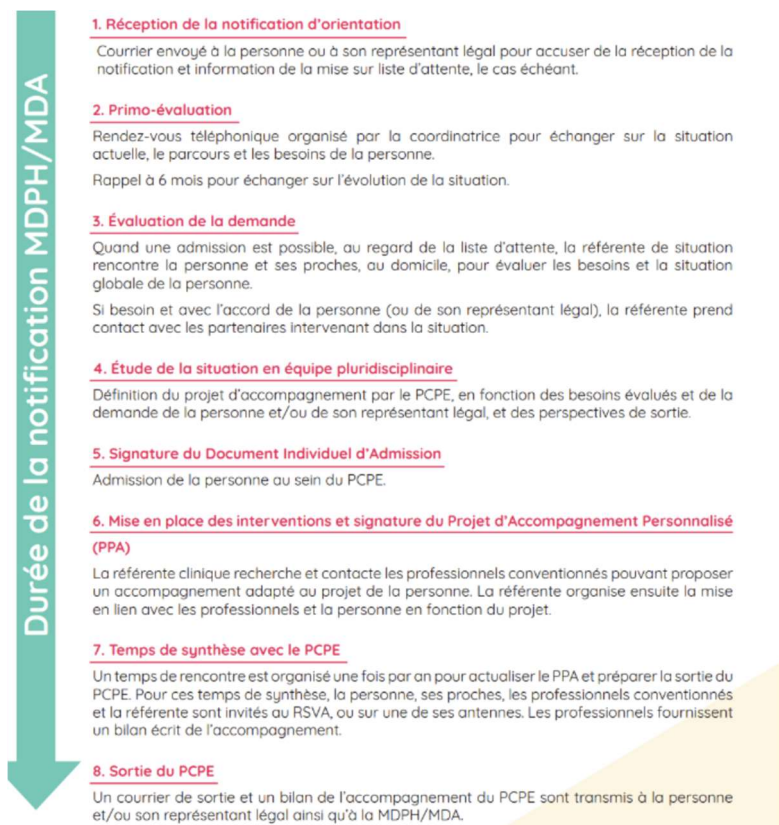
TYPLOGIES DES SITUATIONS DE HANDICAP



LA LISTE D'ATTENTE

LA GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Une liste d'attente, au sein du PCPE, est effective depuis le 1er janvier 2024 impliquant la mise en place d'une nouvelle organisation dans le processus d'accompagnement.



En lien avec la liste d'attente qui est effective depuis le 1er janvier 2024 :

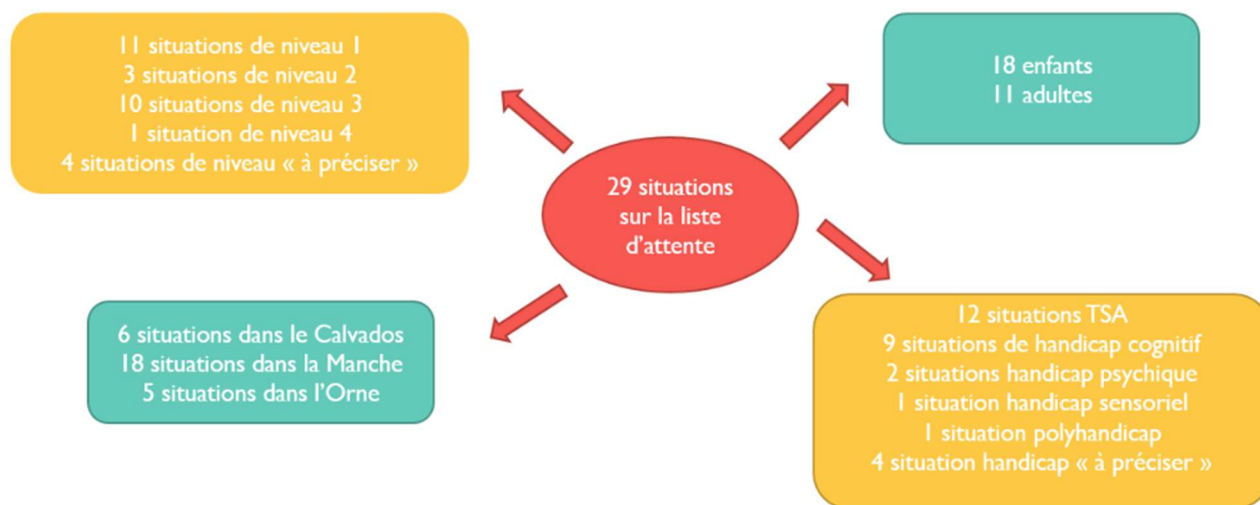
- Envoi d'un courrier pour accuser la bonne réception de la notification avec information de l'inscription sur la liste d'attente ;
- Mise en place d'une primo-évaluation pour chaque nouvelle notification :
 - Évaluation téléphonique / visio par la coordinatrice,
 - Evaluation de la situation actuelle de la personne et de ses besoins.



22 Primo-Evaluations réalisées en 2025

Situation évaluée prioritaire	Situation non priorisée selon les critères des C360
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Orientation/présentation au niveau des C360 ou RAPT Staff territorial ou GOS 2 ✓ Demande de CNR auprès de l'ARS 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouvel échange à 6 mois

LA LISTE D'ATTENTE AU 31 DECEMBRE 2025



LES SORTIES DU PCPE

SORTIES REALISEES EN 2025

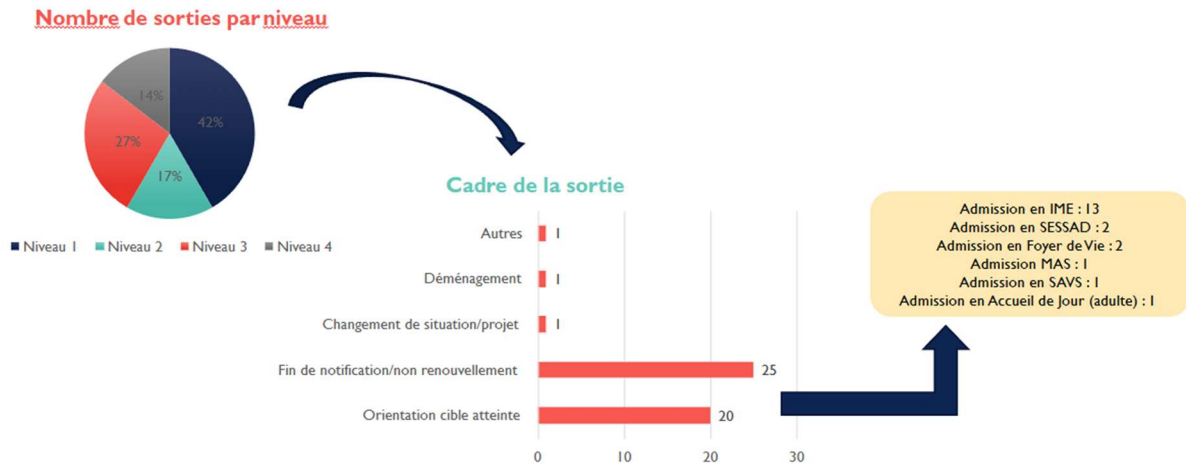
L'équipe du PCPE a procédé à 48 sorties en 2025.

Un travail conséquent est mené par l'équipe du PCPE pour préparer et concrétiser ces sorties.

Les personnes accompagnées par le PCPE sont majoritairement en attente d'une admission sur un ESMS dont les listes d'attentes peuvent être de plusieurs années.

Les relais vers des plans d'aide, PCH ou Complément d'AEEH, restent difficiles à mettre en œuvre (plan d'aide conséquent cumulé au PCPE ou dont le plafonnement ne permet pas de financer l'ensemble des prises en charge mises en place par le PCPE).

ANALYSE DES SORTIES



LES PROFESSIONNELS CONVENTIONNES AVEC LE PCPE

NOMBRE DE LIBÉRAUX CONVENTIONNES

Depuis la création du PCPE, ce sont 157 professionnels conventionnés dont 18 nouveaux en 2025 :

- 9 dans le Calvados,
- 4 dans la Manche,
- 3 dans l'Orne,
- Et 2 dans d'autres départements limitrophes.



- 81 éducateurs spécialisés / moniteurs éducateurs / intervenants socio-éducatifs,
- 29 psychologues,
- 27 ergothérapeutes,
- 12 psychomotriciens,
- 8 autres professions : Thérapie d'Echange et de Développement Psychopédagogues, équithérapeute, enseignant spécialisé, ...

TARIFICATION DES INTERVENTIONS

Psychologue		Moniteur éducateur (ME)	
Tarif horaire (à l'heure)	50 €	Tarif horaire (à l'heure)	35 €
Forfait bilan* simple <i>(Bilan d'efficiences intellectuelle, Bilan des comportements et de l'adaptation sociale)</i>	300 €	Forfait pour la participation à une réunion interdisciplinaire ou à une ADPP	25 €
Forfait bilan* complexe <i>(Bilan neuropsychologique)</i>	500 €		
Forfait pour la participation à une réunion interdisciplinaire ou à une ADPP	40 €		
Educateur spécialisé et Educateur de jeunes enfants (EJE)		Intervenant socio-éducatif	
Tarif horaire (à l'heure)	45 €	Tarif horaire (à l'heure)	25 €
Forfait pour la participation à une réunion interdisciplinaire ou à une ADPP	35 €	Forfait pour la participation à une réunion interdisciplinaire ou à une ADPP	20
Ergothérapeute		Aide médico psychologique (AMP) et accompagnant éducatif et social (AES)	
Tarif horaire (à l'heure)	45 €	Tarif horaire (à l'heure)	30 €
Forfait bilan *	175 €	Forfait pour la participation à une réunion interdisciplinaire ou à une ADPP	20 €
Forfait pour la participation à une réunion interdisciplinaire ou à une ADPP	35 €		
Psychomotricien		Nombre de kilomètres par déplacement	
Tarif horaire (à l'heure)	45 €		Tarif pouvant être facturé par le professionnel
Forfait bilan	175 €	Déplacement < 10 km	5 €
Forfait pour la participation à une réunion interdisciplinaire ou à une ADPP	35 €	Déplacement entre 10 et 20 km	10 €
		Déplacement entre 21 et 40 km	20 €
		Déplacement entre 41 et 60 km	25 €
		Déplacement entre 61 et 80 km	30 €
		Déplacement entre 81 et 100 km	35 €
		Déplacement de plus de 100 km	40 €

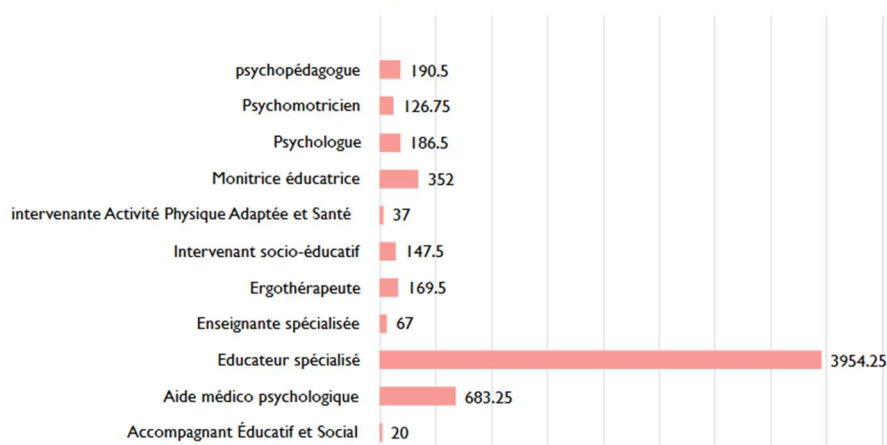
TYPLOGIE ET INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

Nous constatons une pluralité de professions conventionnées avec le PCPE avec une dominante d'éducateurs (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, intervenants socio-éducatifs).

En 2025, la majorité des interventions a concerné des éducateurs et des intervenants sociaux éducatifs.

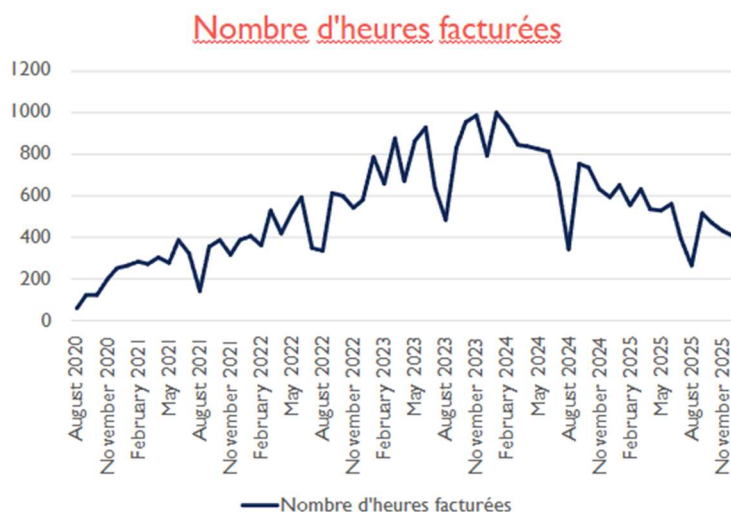
Depuis début 2022, plusieurs AMP/AES ont signés une convention avec le PCPE et leur temps d'intervention a dépassé les 11% sur l'année 2025 (9% en 2024 et 7% en 2023).

Nombre d'heures d'interventions réalisées en 2025 par type de profession



FINANCEMENT DES INTERVENTIONS LIBERALES EN 2025

- 5 935 heures d'intervention en 2025 (8 692 heures en 2024) ;
- Une importante baisse du coût total de 33% par rapport à 2024 (en diminution constante) ;
- 1 heure et 34 minutes d'intervention en moyenne par séance (équivalent à la moyenne de 2024) ;
- 73 heures d'intervention annuelle moyenne par situation soit environ 7h par mois (moins 8 heures par rapport à 2024) pour 81 personnes accompagnées au total sur l'année ;
- Une moyenne de 8,5 heures d'intervention mensuelle par professionnel (en baisse par rapport à 2024) ;
- 102 heures d'interventions moyennes annuelles par professionnel (contre 126 heures en 2024) ;
- 468 contrats de prestation ou avenants signés avec des professionnels libéraux au 31 décembre (396 au 31/12/2024) ;
- 21,14% des frais de l'exercice en cours concernent des frais de déplacements (constant depuis le passage au forfait kilométrique en 2024).



En comparaison avec l'année 2024, la diminution des heures d'interventions annuelles s'explique par la diminution du nombre de situations accompagnées.

Cependant, en ce qui concerne les besoins d'accompagnement des personnes, le PCPE a su maintenir un nombre d'heures d'interventions relativement identique (une légère baisse). En effet, le PCPE s'attache à répondre au plus près des besoins des personnes et donc à mettre en place les accompagnements nécessaires et ainsi permettre une évolution positive de la situation.

Le travail d'accompagnement des sorties nécessite également des temps d'interventions plus importants afin de sécuriser le parcours et l'entrée des personnes au sein de leur nouvel établissement ou dispositif. Ces temps de coordination, d'accompagnement, de tuilage sont essentiels pour garantir un accueil dans de bonnes conditions et sécurisent à la fois les familles, les personnes mais également les nouveaux professionnels au sein des ESMS.

LES ACTIONS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le PCPE organise et propose aux professionnels conventionnés, ayant des accompagnements PCPE en cours, des temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle. Ces temps, en soirée de 17h00 à 19h00, sont animés par un psychologue extérieur au RSVA.

L'objectif étant de proposer aux libéraux un espace d'échange et de réflexion autour des situations qu'ils accompagnent dans le cadre du PCPE.

Sur l'année 2025, il n'y a pas eu de séances d'ADPP, l'intervenant n'étant plus disponible. Nous avons donc dû trouver un nouveau professionnel. Les séances reprendront en 2026 avec un calendrier d'ores et déjà fixé.

DIFFUSION D'INFORMATION

En lien, avec l'animation de territoire et RSVA Formation, de nombreuses informations sont régulièrement transmises aux professionnels libéraux au cours de l'année sur différentes thématiques (actions de formation, évènements, actions d'information...).

En 2025, 7 professionnels libéraux ont participé aux modules de formation spécifiques « TSA » et 6 au module spécifique « Polyhandicap » pour développer leurs connaissances dans l'accompagnement de ces profils et ainsi « monter » en compétences. Ces formations sont animées par les référentes cliniques du PCPE.

TEMPS DE RENCONTRE

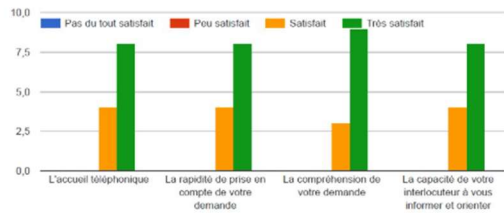
Un temps de rencontre a été organisé le 3 avril 2025 pour présenter aux professionnels conventionnés avec le PCPE :

- Le rapport d'activité 2024,
- Les perspectives pour 2025,
- La relation entre les professionnels libéraux et le PCPE.

LA SATISFACTION

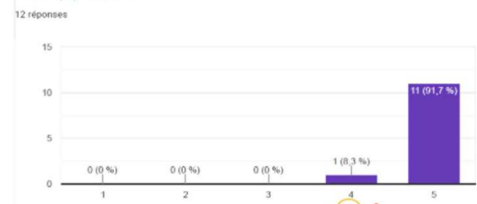
LA SATISFACTION DES AIDANTS

Quel est votre niveau de satisfaction concernant :

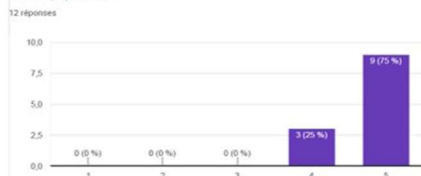


12 retours sur
72 envois =
16 %

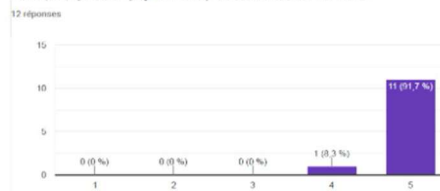
Quel est votre niveau de satisfaction global concernant les échanges avec l'équipe du PCPE ?



Quel est votre niveau de satisfaction concernant la prise en compte de vos attentes et de vos besoins dans l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement ?



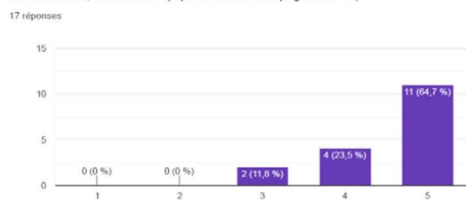
Quel est votre niveau de satisfaction par rapport au(x) professionnel libéral(aux) qui accompagnent votre proche dans le cadre du PCPE ?



34 % des aidants souhaitent des rencontres avec d'autres familles : soirées à thèmes, sorties, cafés, groupes d'expression,...

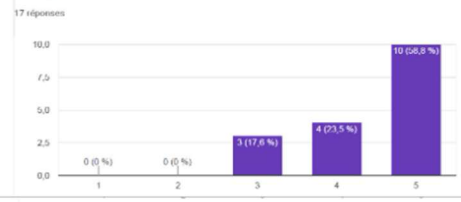
5.4.1. LA SATISFACTION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

D'une manière générale, êtes-vous satisfait de la communication autour des situations accompagnées dans le cadre du PCPE ? (Présentation des situations, liens avec l'équipe durant l'accompagnement...)

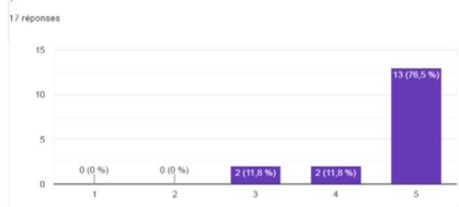


17 retours sur
52 envois =
33 %

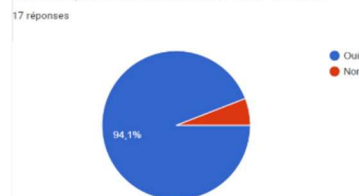
Etes-vous satisfait des différents outils mis à votre disposition lors des accompagnements ? (par exemple : contrat de prestation, trame de bilan...)



Etes-vous satisfait de l'organisation de l'accompagnement par le PCPE ?



Etes-vous prêt à travailler de nouveau avec le PCPE ?



Beoins relevés :

- ✓ Organiser des ADPP dans la Manche
- ✓ Travailler en binôme pour les situations complexes
- ✓ Proposer des formations sur la gestion et régulation des troubles du comportement

LES PARTENAIRES DU PCPE

UN LIEN ETROIT AVEC LES MDPH/MDA

En 2025, il y a eu poursuite des rencontres tous les 3 mois, dans chaque département, pour :

- Mieux repérer les situations nécessitant l'intervention du PCPE,
- Travailler les projets à moyen et long terme,
- Travailler les sorties du PCPE,
- Faire le point sur les situations pour lesquelles les projets n'aboutissent pas,
- Faire le point sur les notifications et leur injection sur Via Trajectoire.
> Des notifications non visibles sur Via Trajectoire et dont le PCPE n'a, de fait, pas connaissance.

Des liens réguliers pour les situations urgentes ou critiques sont réalisés par/avec les référentes cliniques, la coordinatrice ou la responsable du PCPE.

22 participations à des GOS / GTP : (En comparaison : 14 en 2024)



- 3 GOS/GTP pour des personnes accompagnées par le PCPE
- 19 GOS/GTP pour des personnes non accompagnées par le PCPE

LES DISPOSITIFS DE COORDINATION

LES INTERVENANTS PIVOTS DU CRA NORMANDIE COM

En 2025, nous avons poursuivi les réunions régulières avec les IP sur les 3 départements pour :

- Évaluer les situations repérées par les IP qui pourraient relever du PCPE,
- Interpeller le PCPE en lien avec la MDPH pour les situations d'urgence,
- Orienter des situations du PCPE pour lesquelles un besoin d'intervention par un IP est repéré,
- Echanger autour des situations communes.

Nous constatons une bonne articulation entre nos dispositifs et des liens privilégiés sont établis entre les référentes cliniques et les IP autour des situations communes.

LES COMMUNAUTÉS 360

Une articulation est en place avec les Communautés 360 des 3 départements au travers de temps d'échange, de réunions régulières.

En 2025, le PCPE a participé à un staff territorial organisé par la C360 de la Manche.

Par ailleurs, les rencontres avec ces différents partenaires et d'autres acteurs ont également lieu lors des différents Groupe de Travail (ex : GT parcours scolaires).

Le PCPE est présent dans différentes instances où sont évoquées des situations complexes mais également sur la réflexion multi-partenariale autour de diverses thématiques (Comités thématiques, GT DEF...).

LES ESMS

Il n'y a pas eu de nouveaux partenariats avec des ESMS en 2025 en lien avec le contexte et les difficultés RH.

Néanmoins, des conventionnements spécifiques ont été établis en lien avec les besoins des situations accompagnées au travers par exemple de temps d'immersion.

Nous constatons également une difficulté d'augmentation des temps d'immersion et/ou d'accueil sans l'accompagnement d'un professionnel du PCPE.

Depuis la mise en place du PCPE, ce sont 32 conventions signées avec des ESMS.

Il est essentiel de poursuivre les partenariats pour développer les immersions au sein des ESMS et les mises à disposition de professionnels : une évolution lente liée à un contexte difficile pour les ESMS.

AUTRES PARTENARIATS

Rencontres avec les autres PCPE normands.

Rencontres régulières avec des PCPE de France

- Création d'une journée nationale en 2023 et une seconde en 2026,
- Débouchant sur la création d'une association nationale des dispositifs :



LES PERSPECTIVES

- **Dimension collective** : faute de temps, nous n'avons pas réussi à la travailler en 2025... mais nous avons à cœur de pouvoir proposer cette dimension collective comme une modalité d'accompagnement à part entière ;
- **Conventions ESMS** : idée de présentation du PCPE en visio aux ESMS des 3 départements pour favoriser les conventionnements (prêts de salles, mises à disposition de professionnels, stages d'immersion, ...) ;
- **Relation avec ASE** : réflexion à mener sur les situations d'enfants avec "double vulnérabilité" ;
- **Lien avec le secteur sanitaire** ;
- **Echanges avec les MDPH / MDA** : réflexion commune sur la durée des notifications, notre présence aux Equipe Pluridisciplinaires, liens rapprochés avec les équipes d'évaluation, ...
- **Poursuite de l'implication du PCPE** au sein des instances de réflexion et de collaboration **avec les acteurs du territoire** (Comité thématique C360, GT ODPE, staff école inclusive sur les différents territoires, GTP, GT Polyhandicap, ...) ;
- Réflexion sur l'**implication des libéraux sur le PCPE** et sur leur participation aux réunions et formations proposées, et à l'utilisation d'outils, de ressources ;
- Amplifier l'**interconnaissance** avec les dispositifs de droit commun.

GLOSSAIRE

ACM : Accueil Collectif de Mineurs	DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
ADPP : Analyse De Pratiques Professionnelles	EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé	EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap	EMAS : Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt	EMS : Établissement Médico-Social
ARCMISA : Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole	EN : Éducation Nationale
ARS : Agence Régionale de Sante	EPMS : Etablissement Public Médico-Social
ASE : Aide Sociale à l'Enfance	EPS : Examens Prévention en Santé
AVC : Accident Vasculaire Cérébral	EPSM : Etablissement Public de Santé Mentale
CAA : Communication Alternative Améliorée	ERHR : Équipe Relais Handicaps Rares
CAF : Caisse d'Allocations Familiales	ESAT : Établissement ou Service d'Aide par le Travail
CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé	ESMS : Établissement ou service médico-social
CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	ESSMS : Établissement ou service social ou médico-social
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail	ETP : Établissement de Travail Protégé
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	FALC : Facile à Lire et À Comprendre
CD : Conseil Départemental	FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée	FH : Foyer d'Hébergement
CFA : Centre de Formation des Apprentis	FHM : Fondation Hospitalière de la Miséricorde
CHAB : Centre Hospitalier Aunay-Bayeux	FSH : Femme en Situation de Handicap
CIO : Centre d'Information et d'Orientation	GCS : Groupement de Coopération Sanitaire
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination	GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
CMPR : Centre de Médecine Physique et de Réadaptation	GNCRA : Groupement National des Centres Ressources Autisme
CNR : Crédits Non Reconductibles	GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	HBD : Hygiène Bucco-Dentaire
CODEX : COMité EXécutif	IEM : Institut d'Education Motrice
COMEX : COMission EXécutive	IFAS : Institut de Formation des Aides-Soignants
COTECH : COMité TECHnique	IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie	IME : Institut Médico-Éducatif
CPIAS : Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins	IMPro : Institut Médico Professionnel
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	IP : Intervenant Pivot
CRA : Centre Ressources Autisme Normandie Calvados Orne Manche (COM)	ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
CRCDC : Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers	MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
CSE : Comité Social et Économique	MDA : Maison Départementale de l'Autonomie
DAC : Dispositif d'Appui et de Coordination	MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif	MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
DAPA : Dispositif d'Appui à la Politique Addiction	NeS : Normand'e-Santé
DARe : Dispositif d'Accompagnement et de Ressources	PCH : Prestation de Compensation du Handicap
DEF : Direction Enfance Famille	PCPE : Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées
DI : Déficience Intellectuelle	PESL : Projet Éducatif Social Local
DISFA : Dispositif de Soutien et de Formation de l'Avranchin	PFR : PlateForme de Répét
DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique	PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement
DIU : Diplôme IntraUniversitaire	PPI : Projet Personnalisé d'Intervention
DME : Dispositif Médico-Éducatif	PPS : Prévention Promotion Santé
	PRH : Pôle Ressources Handicap
	PRS : Programme Régional de Santé
	PSH : Personne en Situation de Handicap
	PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale
	QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail
	RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous

RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RHBD : Référent en Hygiène Bucco-Dentaire
RHF : Référent Handicap Formation
S3AIS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et de l'Intégration Scolaire
SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAD : Service d'Aide à Domicile
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
SF : Sage-Femme
SIRH : Système d'Information pour les Ressources Humaines
SLA : Sclérose Latérale Amyotrophique
SOFCODH : SOciété Française des COnsultations Dédiées Handicap

SOSS : Santé Orale et Soins Spécifiques
SPDA : Service Public Départemental de l'Autonomie
SPE : Service Public de l'Emploi
TCCL : Traumatisés Crâniens / CérébroLésés
TDAH : Trouble De l'Attention avec ou sans Hyperactivité
TND : Troubles du NeuroDéveloppement
TOP : Trouble Oppositionnel avec Provocation
TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
TSN : Traitements Nicotiniques de Substitution
UC-IRSA : Union de Caisse - Institut inter-Régional pour la SAnTé
UEEA : Unité d'Enseignement en École ordinaire pour Autistes
UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
UEROS : Unité d'Evaluation, de Réentraînement, d'Orientation Sociale et professionnelle
UFCV : Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs
USLD : Unités de Soins Longue Durée
VIAS : Vie Intime Affective et Sexuelle



Réseau de Services pour une Vie Autonome

7 bis avenue du Président Coty
14000 CAEN

info@rsva.fr – 02 31 53 97 94

www.rsva.fr